



Hes·so

Plan d'études cadre 2022

**Bachelor of Science
HES-SO en
Physiothérapie**



Table des matières

	Fonction et construction du Plan d'études cadre	4
	Le positionnement institutionnel	5
1.1	Le paysage académique international et national	5
1.2	Le portefeuille HES-SO	5
1.3	Le domaine Santé	7
1.4	La gouvernance du domaine	8
1.5	Les hautes écoles	9
	Physiothérapeute, une profession de la santé	10
2.1	Les évolutions de la société et ses enjeux	10
2.2	La physiothérapie et ses champs d'intervention	10
	Le concept de formation partagé des filières du domaine Santé	12
3.1	Les modalités pédagogiques	12
3.2	L'alternance intégrative	12
3.3	Le dispositif de formation pratique	12
3.4	La méthodologie scientifique et l' <i>Evidence-Based Practice</i>	13
3.5	Le Travail de Bachelor (TB)	13
3.6	Le système de santé suisse	13
3.7	L'interprofessionnalité	14
3.8	La digitalisation	14
3.9	La durabilité	14
	La formation en physiothérapie	16
4.1	La vision de la formation	16
4.2	Les formes et les voies d'études	16
4.3	L'organisation des études	16
4.4	La planification des études	17
4.5	Le système de qualification	18
4.6	Les effets du titre Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie	18
	Le référentiel de compétences pour la formation	19
5.1	Une approche par compétences	19
5.2	Les compétences générales (LPSAN, ART. 3)	19
5.3	Les compétences sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4)	20
5.4	Les compétences professionnelles spécifiques (OCPSAN, ART. 3)	20
5.5	Les compétences par rôles	21
	Les axes de formation	24
6.1	Praticien·ne réflexif·ive	24
6.2	Interventions physiothérapeutiques	25
6.3	Mouvement, activité physique, sport et santé	26
6.4	Développement professionnel et leadership	27
6.5	Spécificités de l'individu et dimensions psycho-sociales et environnementales	28

	La mobilité	29
7.1	La mobilité internationale	29
7.2	La mobilité nationale	29
7.3	La mobilité interne HES-SO	29
	La qualité	30
8.1	La veille métier	30
8.2	La veille scientifique	30
8.3	La veille programme	30
	Références	32

Fonction et construction du Plan d'études cadre

Chaque filière du domaine Santé de la HES-SO dispose d'un plan d'étude cadre (PEC). Le présent document régit la formation de la filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie, dispensée dans la :

- HE-ARC Santé
- Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève)
- HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé - HEdS
- Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)

Ce document précise un ensemble de fondements normatifs généraux auxquels tous les programmes des filières du domaine Santé de la HES-SO doivent satisfaire. Il énonce également les normes spécifiques à chaque filière auxquelles les programmes des différentes hautes écoles doivent répondre pour chacune de leurs filières locales. Il offre une vision générale de la formation et de son organisation permettant d'assurer que les étudiant·es qui s'engagent dans un cursus d'études atteignent les compétences professionnelles correspondant au titre visé.

Selon leur contexte régional et leurs spécificités, les hautes écoles déclinent et implémentent ce PEC dans leur programme de formation.

Ce PEC satisfait aux exigences fixées par :

- la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) du 30 septembre 2016 ;
- le cadre national de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) ;
- le guide d'utilisation des ECTS 2015 de la Commission européenne ;
- les règlements de la HES-SO.

Par-delà les spécificités des prestations de santé délivrées par chaque profession, et en conséquence de la formation à celles-ci, les professionnel·les de la santé partagent des savoirs, exercent dans des environnements proches et collaborent fréquemment. Sur le plan pédagogique, les formations en santé sont caractérisées par des périodes en immersion dans des milieux de travail.

Enfin, dans le contexte du domaine Santé de la HES-SO, les coordinatrices et coordinateurs romand·es des filières peuvent harmoniser des contenus et des modalités pédagogiques relatifs à certains objets partagés créant de cette manière un socle minimum commun aux PEC : les modalités pédagogiques, l'alternance intégrative, la méthodologie scientifique, le Travail de Bachelor, le système suisse de la santé, l'interprofessionnalité, la digitalisation et la durabilité.

Ce PEC appréhende le lien entre la formation Bachelor et la formation Master en permettant aux étudiant·es de développer les compétences requises pour l'accès à une formation de deuxième cycle.

L'élaboration de chaque PEC s'inscrit dans une logique de co-construction basée sur la consultation de parties prenantes disposant d'une expertise métier, d'une expertise inter-professionnelle sur des objets transversaux aux filières du domaine Santé, ainsi que d'une expertise de gestion de différents types d'institutions socio-sanitaires.

Le positionnement institutionnel

1.1 Le paysage académique international et national

Au niveau international, la formation de physiothérapeute est généralement dispensée à l'université ou dans les hautes écoles spécialisées. La formation professionnalisante demande très souvent quatre ans de formation au minimum.

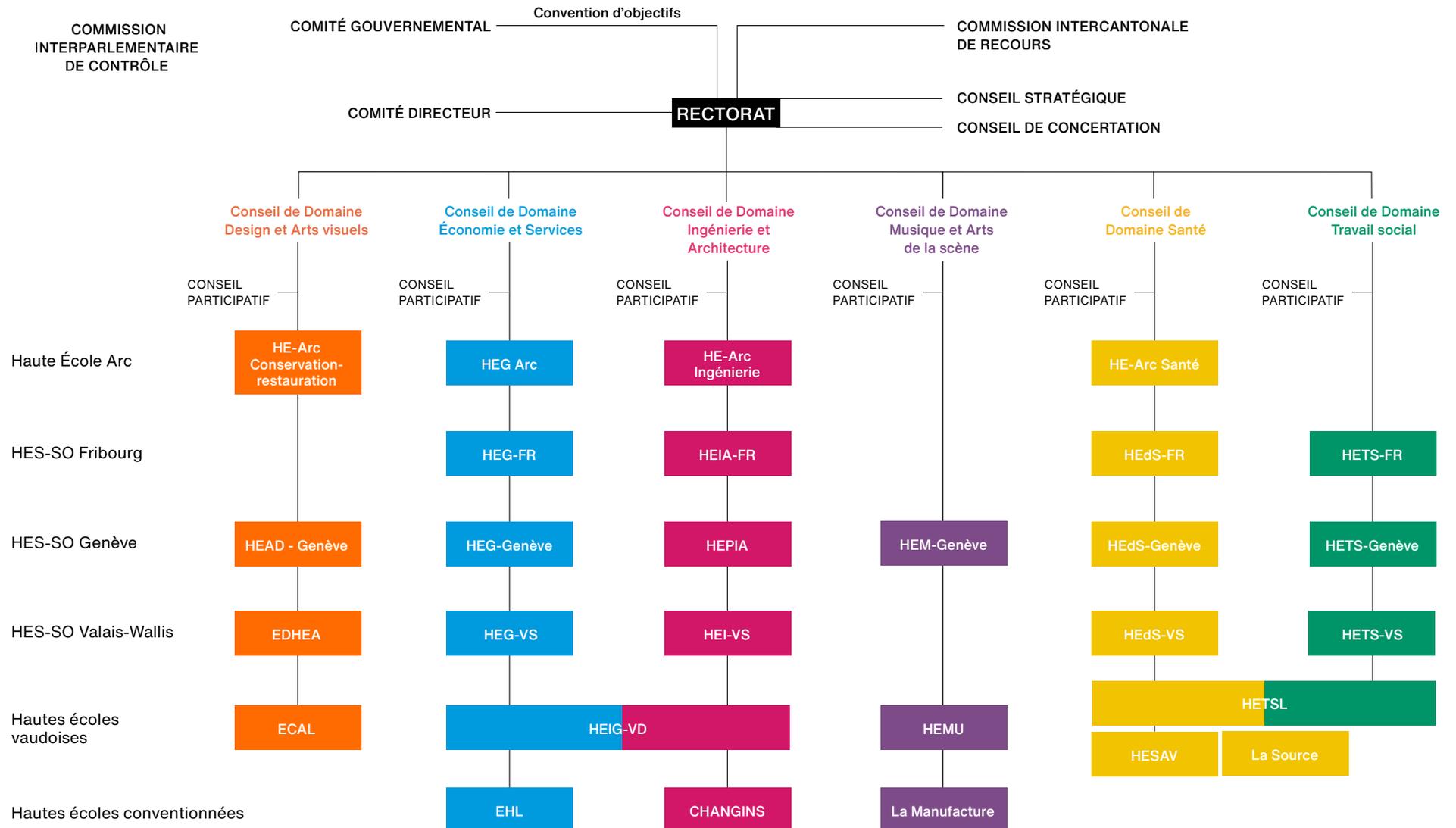
La profession est coordonnée pour certains points au niveau international par *World Physiotherapy* et en Suisse par les associations professionnelles Physioswiss et l'Association des Physiothérapeutes Indépendants (ASPI).

En Suisse, le Bachelor of Science en Physiothérapie est offert par plusieurs hautes écoles : la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la *Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften (ZHAW)*, la *Berner Fachhochschule (BFH)*, la *Bildungszentrum Gesundheit Basel-Stadt (BZG)* (en collaboration avec la BFH), la *THIM van der Laan AG* (en collaboration avec la SUPSI), la *Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI)* et l'*Ostschweizer Fachhochschule (OST)*.

Les hautes écoles spécialisées qui dispensent des formations dans le domaine de la santé sont regroupées nationalement dans une association : la Conférence Spécialisée Santé (FKG-CSS) qui défend politiquement leurs intérêts, promeut leur visibilité, assure un dialogue avec les associations professionnelles et les employeurs.

1.2 Le portefeuille HES-SO

La HES-SO est une haute école spécialisée au sens de la Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LEHE). Elle développe et coordonne les activités de formation et de recherche des hautes écoles de sept cantons qui lui sont rattachées conventionnellement (CONVENTION INTERCANTONALE SUR LA HAUTE ECOLE SPÉCIALISÉE DE SUISSE OCCIDENTALE [HES-SO]). L'organigramme de la HES-SO montre comment les organes centraux et les six domaines de la HES-SO sont organisés avec les écoles cantonales qui hébergent les filières.



1.3 Le domaine Santé

Quantitativement à la rentrée 2020-2021, 18% des étudiant·es de la HES-SO, soit près de 4000 personnes¹, sont inscrit·es dans une filière du domaine Santé.

Au niveau Bachelor, le domaine Santé est composé de sept filières d'études :

- BSc en Ergothérapie
- BSc en Nutrition et diététique
- BSc en Ostéopathie
- BSc en Physiothérapie
- BSc de Sage-femme
- BSc en Soins infirmiers
- BSc en Technique en radiologie médicale

Au niveau Master, le domaine comprend le Master en Ostéopathie. Il offre aussi, conjointement avec l'Université de Lausanne (UNIL), le Master en Sciences de la santé à orientations et le Master en sciences infirmières.

L'offre en formation du domaine Santé de la HES-SO est dispensée dans les hautes écoles des sept cantons de Suisse occidentale.

Tableau 1 - Hautes écoles et filières du domaine Santé

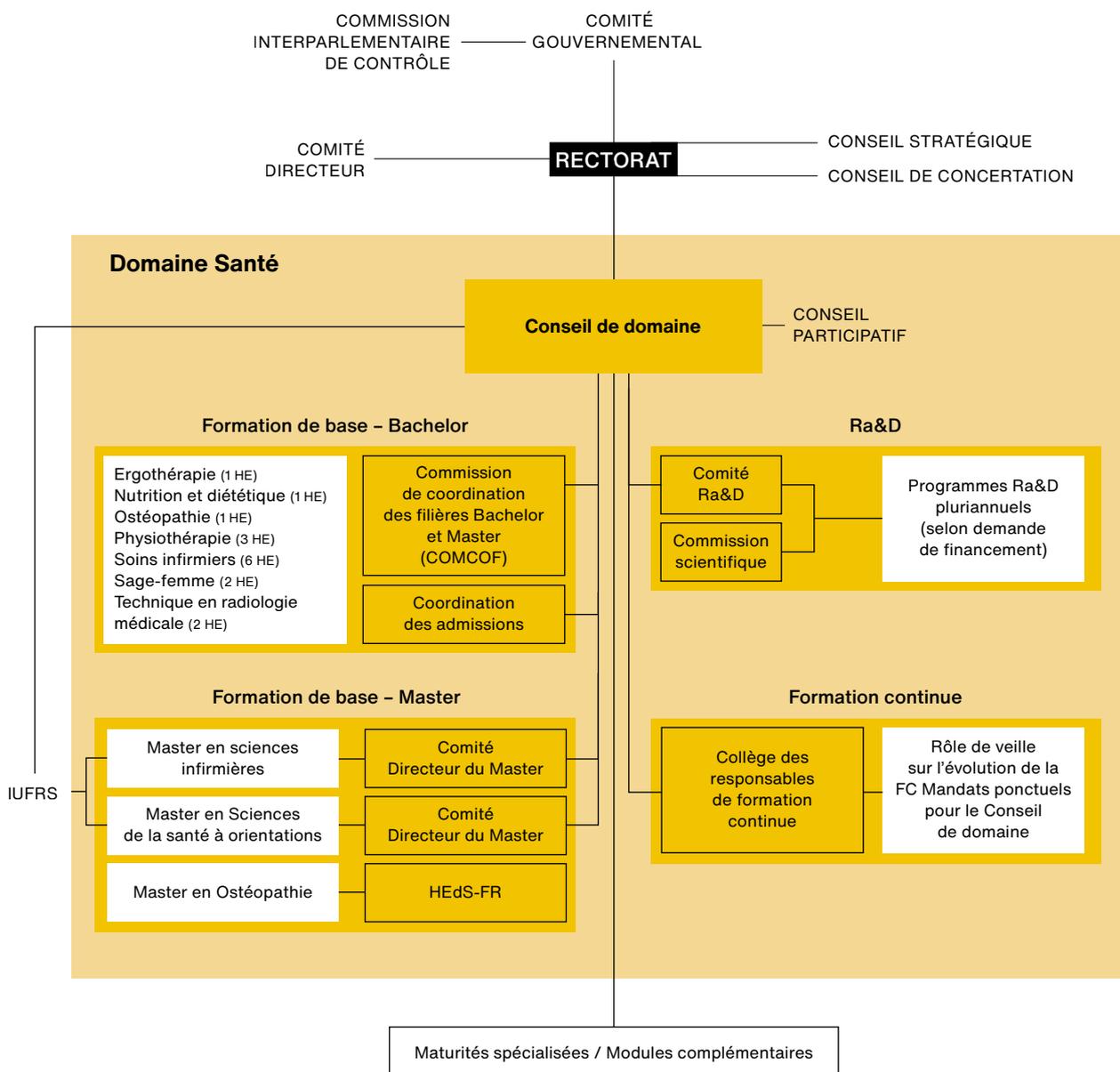
Lieux de formations	Filières d'études
HE-Arc Santé	BSc en Physiothérapie BSc en Soins infirmiers
Haute école de santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg - HEdS-FR	BSc et MSc en Ostéopathie BSc en Soins infirmiers
Haute école de santé de Genève (HEdS - Genève)	BSc en Nutrition et diététique BSc en Physiothérapie BSc de Sage-femme BSc en Soins infirmiers BSc en Technique en radiologie médicale
HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé - HEdS	BSc en Physiothérapie BSc en Soins infirmiers
Haute école de travail social et de la santé Lausanne - HETSL	BSc en Ergothérapie
Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)	BSc en Physiothérapie BSc de Sage-femme BSc en Soins infirmiers BSc en Technique en radiologie médicale
Institut et Haute Ecole de la Santé La Source	BSc en Soins infirmiers
HES-SO Master	MSc en Sciences de la santé (conjoint avec l'UNIL) à orientations : Ergothérapie, Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme, Technique en radiologie médicale MSc en sciences infirmières (conjoint avec l'UNIL)

¹ www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/la-hes-so-en-chiffres

1.4 La gouvernance du domaine

Les organes du domaine Santé sont le Conseil de domaine et le Conseil participatif. Le domaine se compose aussi d'instances permanentes qui sont la Commission de coordination des filières Bachelor et Master du domaine (COMCOF), le Comité de Recherche appliquée et Développement du domaine Santé (Comité Ra&D) et la Commission scientifique du domaine Santé (RÈGLEMENT D'ORGANISATION DU DOMAINE SANTÉ DE LA HES-SO DU 1ER AVRIL 2015, NON PUBLIÉ).

Figure 1 - Organigramme du domaine Santé



Le Conseil de domaine est l'organe de direction du domaine. Il est composé :

- de la·du responsable de domaine qui le préside ;
- des directions des hautes écoles du domaine Santé ;
- de la·du président·e du Comité Ra&D ;
- de la·du président·e de la COMCOF.

Les membres de la COMCOF participent aux séances du Conseil de domaine au moins deux fois par an (Conseil de domaine élargi) en qualité de personnes invitées.

Le Conseil de domaine promeut les intérêts du domaine et des hautes écoles qui le composent, la conduite stratégique du domaine dans les activités académiques, ainsi que la coordination des missions d'enseignement, de formation continue, de Ra&D assurées par les hautes écoles. Il valide les règlements de filière et les PEC, statue sur les admissions, émet des directives et dispositions d'application des décisions du Rectorat, nomme les membres de la COMCOF, du Comité Ra&D et la Commission scientifique. Il consulte le Conseil participatif en particulier sur la stratégie académique du domaine.

Dans une vision de dialogue et de concertation, le Conseil participatif contribue au développement académique et stratégique du domaine. Il permet de créer un lien entre les directions, le personnel et les étudiant·es.

La COMCOF est une instance de coordination du domaine. Ses membres sont les coordinatrices et coordinateurs romand·es des filières Bachelor du domaine Santé ainsi que les responsables du Master en Ostéopathie, du Master en Sciences de la santé à orientations et la ou le référent·e du Master en sciences infirmières. Elle permet aux filières de se concerter et de s'accorder sur certains éléments des PEC ainsi que sur l'application des règlements et des décisions des instances de la HES-SO. Elle institue la communication entre les filières à propos des programmes et des contenus de formation.

Le Comité Ra&D assure le pilotage, la coordination et la promotion de la Ra&D du domaine. Ses membres sont les responsables de la mission Ra&D des écoles. De son côté, la Commission scientifique est un organe d'expertise Ra&D composé de professeur·es des diverses écoles du domaine. Elle assure la mise en œuvre des instruments de soutien à la recherche prévus pour le domaine.

1.5 Les hautes écoles

Les hautes écoles qui font partie de la HES-SO sont indépendantes les unes des autres. Cependant, le Conseil de domaine sert de plateforme de coordination pour les dossiers transversaux au domaine Santé concernant les missions Enseignement, Ra&D et Politiques institutionnelles. Les décisions du Conseil de domaine sont le produit de leur coopération ; elles sont opérationnalisées par les hautes écoles.

Physiothérapeute, une profession de la santé

2.1 Les évolutions de la société et ses enjeux

Les professions de la santé doivent répondre aux besoins de santé de la population résidant en Suisse et s'insérer dans le système suisse de santé de manière à fournir des prestations efficaces, de qualité, adéquates et économiques. L'évolution démographique et sociale accroît et complexifie la demande en soins aigus, de longue durée, de réadaptation et palliatifs autant en santé physique que psychique ou mentale. Elle exige des professionnel·les la capacité à exercer en milieu hospitalier, d'hébergement et dans la communauté ainsi qu'à développer des interventions de traitement de la maladie autant que de prévention, de maintien et de promotion de la santé. Elle leur demande de répondre à des personnes, des familles, des groupes sociaux différents requérant une compréhension de l'altérité et de coordonner leurs interventions respectives et avec les professionnel·les du travail social ou de l'éducation.

Du point de vue scientifique et technologique, le domaine de la santé est en forte évolution continue. Les professionnel·les du tertiaire A doivent maîtriser les outils numériques présents dans le système de santé et la recherche pour, notamment, transférer des preuves scientifiques dans leur exercice. Elles et ils doivent en conséquence avoir la capacité à se former tout au long de leur vie professionnelle afin d'être en phase avec l'évolution de leur domaine.

2.2 La physiothérapie et ses champs d'intervention

La profession

La physiothérapie est une profession du domaine de la santé centrée sur le mouvement, les activités, la mobilité de la personne, à tout âge de la vie, dans son environnement aussi bien dans les contextes préventifs, aigus, chroniques ou encore palliatifs (WORLD PHYSIOTHERAPY, 2019).

La physiothérapie participe à la prévention et à la promotion de la santé par l'information, l'action sur les représentations et les comportements des personnes, l'encouragement à la pratique d'activités physiques et l'intégration

de mesures d'ergonomie. Selon une approche holistique de l'individu, la prévention, la thérapie, la rééducation et la réadaptation comprennent des prestations notamment dans les domaines suivants : neurologique, musculo-squelettique, métabolique, cardiovasculaire et respiratoire.

L'exercice de la profession exige un haut niveau de connaissances théoriques, des compétences manuelles et gestuelles, techniques, méthodologiques, pédagogiques et relationnelles. Dans sa pratique, le toucher est l'outil majeur ainsi que la réflexivité et la communication. Selon Olry (2015), l'intervention physiothérapeutique est une coproduction entre patient·e/client·e et physiothérapeute ainsi qu'entre geste et parole, soit une interaction, un partenariat.

Les cadres de références

Les physiothérapeutes exercent leur activité dans le respect du cadre légal et du code de déontologie professionnelle, tout en intégrant un questionnement et une posture éthique. Elles et ils s'appuient, par exemple, sur la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) (ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2001) en lien avec le modèle bio-psycho-socio-culturel d'approche de la santé et de la maladie. En agissant sur l'activité, la participation, en tenant compte des facteurs personnels et environnementaux, des déterminants de la santé et de la maladie, elles et ils contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être général des personnes.

Dans cette finalité, elles et ils réalisent sur la base de l'évaluation de facteurs physiologiques, psychologiques, sociaux-culturels, un bilan physiothérapeutique détaillé. L'analyse et l'organisation des informations recueillies lors du bilan sont parties intégrantes du raisonnement clinique physiothérapeutique (HIGGS ET AL., 2019). Celui-ci vise à déterminer un diagnostic, un pronostic et un plan de traitement physiothérapeutiques qui tiennent compte du diagnostic médical, des spécificités, préférences et valeurs des personnes, des récents résultats de la recherche, du contexte et de l'expertise clinique (*Evidence-Based Practice*). Il se poursuit tout au long du suivi de la personne par l'intégration de nouvelles

informations qui permettent d'ajuster finement l'intervention à l'évolution de la situation. Pour une intervention physiothérapeutique de qualité adaptée aux besoins et aux attentes de la population, la collaboration interprofessionnelle est une approche incontournable. Par l'éducation à la santé et/ou l'éducation thérapeutique, les physiothérapeutes accompagnent les personnes afin de faciliter leur auto-détermination (empowerment) et la gestion de la maladie (GOLAY & GIORDAN, 2015). Les patient·es deviennent ainsi acteur·trices, partenaires et font partie intégrante de l'équipe.

Les champs d'interventions

Les physiothérapeutes exercent leurs activités dans des cadres variés et évolutifs (clinique, prévention et promotion de la santé, recherche, enseignement, management, politique en lien avec les stratégies de santé publique...). Le champ des pratiques en physiothérapie est dynamique et réactif aux besoins des patient·es/client·es et de la société en matière de santé. Il évolue avec le développement des connaissances et des progrès technologiques en intégrant les données probantes les plus récentes et doit rester conforme aux besoins actuels en matière de santé. La recherche fournit continuellement de nouvelles preuves sur lesquelles la pratique est construite (WORLD PHYSIOTHERAPY, 2019).

Les physiothérapeutes interviennent :

- Dans le domaine clinique : dans les hôpitaux et cliniques publiques ou privées (y compris la psychiatrie et les soins palliatifs), les cabinets de physiothérapie privés, les cabinets de groupe interdisciplinaires, les organisations du secteur sportif, les établissements médicalisés, les institutions pénitentiaires et au domicile des personnes ;
- Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé : dans les écoles, centres sportifs ou de fitness, centres de santé, entreprises...
- Dans le domaine du management, du leadership et de la gestion de projets : dans des institutions socio-sanitaires, administrations publiques ou entreprises de services (assurances, urbanisme, développement durable, associations professionnelles...);

- Dans le domaine de l'enseignement : dans les hautes écoles spécialisées ou universitaires, ou dans le cadre de la formation continue et postgrade ;
- Dans le cadre de la recherche : dans les hautes écoles ou dans établissements universitaires (centres hospitaliers universitaires...), dans le champ propre de la physiothérapie ou dans le cadre d'autres disciplines (ingénierie, sciences humaines et sociales...);
- Dans le domaine politique en lien avec les stratégies de santé publique et dans le cadre de la défense des patient·es.

Le concept de formation partagé des filières du domaine Santé

Les formations dispensées dans les filières du domaine Santé de la HES-SO s'appuient sur un concept de formation partiellement commun qui permet une mutualisation de contenus et modalités pédagogiques tout en étant spécifié au sein de chaque filière. Une grande importance est accordée au développement de compétences transversales aux professions de la santé et à l'interprofessionnalité. Ce partage assure que les formations répondent aux besoins de santé présents et futurs de la population et soient ajustées au système sanitaire suisse.

3.1 Les modalités pédagogiques

Les modalités d'enseignement des filières du domaine Santé sont variées, ajustées aux types de compétences à développer, aux profils variés des apprenant·es, ainsi qu'aux équipements et au personnel dont les écoles disposent avec pour objectif le développement des compétences et de l'autonomie des étudiant·es. De la diversité des modalités d'enseignement découle celle des modalités d'évaluation.

L'ensemble de ces modalités répondent à quelques principes :

- Une pédagogie de l'alternance et un enseignement fondé sur des situations professionnelles emblématiques ;
- La valorisation de la recherche dans l'enseignement ;
- L'alternance de travaux individuels qui exigent et augmentent des savoirs personnels et de travaux en groupes qui s'appuient sur l'intelligence collective et la développent ;
- La possibilité de se déployer dans un mode d'enseignement présentiel, co-modal, à distance synchrone ou à distance asynchrone ;
- Le recours à des méthodes pédagogiques diversifiées, innovantes et actualisées.

Par ailleurs, la formation s'inscrit résolument dans une approche de l'apprentissage tout au long de la vie (*Lifelong Learning*) (EUROPEAN COMMISSION, 2019), ce qui implique de former les étudiant·es au caractère éphémère des connaissances acquises, de leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans l'actualisation de leurs connaissances et de les outiller pour continuer à apprendre, notamment apprendre où et comment chercher les savoirs nouveaux, évaluer la validité des savoirs à disposition, transférer des savoirs dans l'exercice professionnel, construire de nouvelles connaissances.

3.2 L'alternance intégrative

Les formations Bachelor du domaine Santé, à l'exception de celui en Ostéopathie, alternent des périodes de formation à l'école avec d'autres en milieu d'exercice professionnel. La formation théorique, méthodologique ou pratique et technique en école prépare les étudiant·es à exercer leurs raisonnements cliniques ainsi que des actions professionnelles dans des milieux de travail et auprès de personnes recevant les services de cette profession.

Cette alternance favorise l'appropriation et l'intégration des savoirs acquis en cours et permet de les questionner, d'en augmenter le sens et de les enrichir dans une pratique réflexive. Après une période de formation pratique, les cours peuvent s'appuyer sur les compétences et les représentations professionnelles acquises et les renforcer, les affiner par de nouveaux contenus de cours qui s'y intègrent. L'intégration est facilitée par le soutien à la pratique réflexive offerte par les équipes pédagogiques des filières ainsi que par l'encadrement pédagogique assuré par les professionnel·les engagé·es dans le dispositif de formation pratique de la HES-SO.

3.3 Le dispositif de formation pratique

Les filières des domaines Santé et Travail social de la HES-SO sont depuis 2002 au bénéfice d'un dispositif de formation pratique qui, sur une base conventionnelle, associe les

institutions qui accueillent des étudiant·es en formation pratique et la HES-SO. Ce dispositif est à la fois pédagogique, organisationnel et financier. Il permet d'assurer à chaque étudiant·e un suivi individuel de qualité par une personne de la profession et titulaire d'un CAS de praticien·ne formateur·trice. Le dispositif est en cours d'analyse et susceptible d'être modifié.

3.4 **La méthodologie scientifique et l'*Evidence-Based Practice***

Le domaine de la santé est en forte évolution scientifique, laquelle se caractérise par un élargissement des connaissances scientifiques et une évolution des pratiques professionnelles. L'autonomie des étudiant·es dans la conduite de leurs interventions et la responsabilité qui en découle implique la maîtrise de démarches scientifiques d'une part pour participer à la production de connaissances dans leurs domaines respectifs et d'autre part pour fournir des prestations fondées sur des savoirs scientifiquement établis et actualisés. Les filières préparent leurs étudiant·es à :

- Questionner les fondements scientifiques des pratiques professionnelles ;
- Chercher dans la production scientifique des données probantes et les analyser ;
- Contribuer au transfert des données probantes dans les pratiques professionnelles ;
- Être familiarisé·e avec les principales méthodes de collecte, de production, d'analyse et d'interprétation des données utilisées dans leur champ professionnel et en connaître les principales forces et faiblesses méthodologiques.

3.5 **Le Travail de Bachelor (TB)**

Dans les filières du domaine Santé, le Travail de Bachelor est un travail encadré à caractère scientifique réalisé individuellement ou en groupe. Il peut être une démarche empirique, une revue de la littérature scientifique, la participation aux activités d'une équipe de recherche qui permette d'expérimenter une méthode de collecte, de production, d'analyse et d'interprétation de données scientifiques. Le TB peut aussi être le développement d'un projet circonscrit

ou la participation à certaines étapes de l'implémentation d'un projet dans des pratiques. Les filières soutiennent, dans la mesure du possible, la réalisation interprofessionnelle de TB. Il a valeur d'initiation à la recherche et prépare les étudiant·es à :

- Élaborer un questionnement professionnel pertinent ;
- Saisir et exploiter les résultats de la recherche publiés ;
- Collecter et analyser des informations ;
- Communiquer à propos de la démarche menée et de ses résultats ;
- Participer après l'obtention du Bachelor à la collecte et à l'analyse de données dans des activités de recherche conduites par des chercheuses et chercheurs qualifié·es ;
- Entreprendre des études de niveau Master.

Dans la filière Physiothérapie, le TB débouche sur l'obtention de 10 ECTS. Le TB peut s'effectuer entre des étudiant·es de différents sites. Un cadre de réalisation commun est défini pour l'ensemble des étudiant·es de la filière romande Physiothérapie.

3.6 **Le système de santé suisse**

Les professionnel·les de la santé sont inséré·es dans le système de santé suisse qui conditionne l'exercice professionnel comme l'accès aux prestations. Durant leur formation, les étudiant·es acquièrent des connaissances sur l'organisation de ce système, en particulier le rôle de la Confédération et des cantons, ainsi que sur ses aspects économiques et son financement. Elles et ils apprennent à connaître les bases légales et les assurances sociales ou privées qui assurent le financement des prestations fournies par les professionnel·les de la santé selon leurs secteurs de travail.

3.7 L'interprofessionnalité

Dans le domaine de la santé, la collaboration entre les professions est la règle. Elle se produit lorsque plusieurs professionnel·les fournissent des services en travaillant avec les patient·es, leurs proches et la collectivité afin de prodiguer des soins de la plus haute qualité quel que soit le contexte (WHO, 2010). Cette formation parcourt des thématiques communes aux filières du domaine Santé :

- la communication interprofessionnelle ;
- les soins en partenariat avec les patient·es, proches, professionnel·les et publics ;
- la clarification des rôles et responsabilités des différent·es professionnel·les ;
- le travail d'équipe ;
- des notions de leadership collaboratif, qui seront l'objet d'un solide approfondissement au niveau Master ;
- une introduction à la résolution de conflits interprofessionnels.

Les filières proposent de plus une éducation interprofessionnelle, en dehors des périodes de formation pratique, permettant d'expérimenter la collaboration interprofessionnelle en mettant en activité des étudiant·es d'au moins deux professions afin qu'elles et ils travaillent conjointement et apprennent les un·es des autres comment optimiser les compétences, partager la gestion d'un cas et fournir de meilleurs services de santé aux patient·es et à la communauté (WHO, 2010).

En outre, cette formation à l'interprofessionnalité prépare à son élargissement dans le Master of Science conjoint HES-SO - UNIL en Sciences de la santé à orientations et le Master ès Sciences conjoint UNIL - HES-SO en sciences infirmières.

3.8 La digitalisation

La digitalisation, dans le domaine de la santé, est un instrument majeur pour atteindre des objectifs de politique de santé tels que la qualité des données et des soins, la sécurité des patient·es, l'efficacité dans la coordination des soins et l'interprofessionnalité. La santé digitale, ou cybersanté, s'entend comme l'ensemble des prestations sanitaires utilisant

des technologies de l'information et de la télécommunication, optimisant ainsi la mise en réseau des acteurs de la santé. Elle englobe également la transmission de données médicales et la sauvegarde de ces dernières dans le dossier électronique du patient (DEP) (LOI FÉDÉRALE SUR LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT DU 19 JUIN 2015 [LDEP] ; ORDONNANCE SUR LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT DU 22 MARS 2017 [ODEP]). Parallèlement, l'utilisation d'outils et d'applications numériques permet de renforcer les compétences en santé de la population (OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE [OFSP], 2019).

Afin de répondre aux enjeux sociétaux actuels et futurs liés à la digitalisation, les filières du domaine Santé s'engagent à permettre aux étudiant·es de :

- Développer les compétences numériques appliquées au domaine de la santé, notamment à travers l'acquisition d'une culture numérique et la connaissance des principes fondamentaux des technologies émergentes ;
- Acquérir des connaissances légales, éthiques et psycho-sociales en relation à la santé digitale ;
- Suivre le développement des technologies de l'information et leur impact sur le système de santé ;
- Développer une approche critique des outils numériques existants et de leur utilité pour les client·es et les patient·es comme pour les professionnel·les ;
- S'initier à la littératie numérique en santé.

3.9 La durabilité

La durabilité est décrite comme « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (BRUNDTLAND, 1987). Elle implique également l'engagement vers un avenir mondialement plus équitable quant à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice selon les 17 objectifs du développement durable de l'agenda 2030 des Nations-Unies²

² www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

et la stratégie du développement durable 2030 du Conseil fédéral qui en découle (CONSEIL FÉDÉRAL (23 JUIN, 2021).

Dans le domaine de la santé, la durabilité adopte plusieurs perspectives : durabilité de l'environnement à travers une utilisation plus respectueuse des ressources et du matériel dans les activités professionnelles, durabilité du système de santé en assurant la relève et durabilité de l'organisation du lieu d'exercice en renforçant des activités de prévention et de promotion de la santé du personnel et des patient·es.

Les filières du domaine Santé soutiennent dans leurs enseignements une transition vers une société durable en tenant compte des trois dimensions de la durabilité que sont l'économie, la société et l'environnement. Elles s'engagent à :

- Former des professionnel·les en intégrant les aspects pertinents de la durabilité dans la formation ;
- Soutenir la formation et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Développer des pratiques qui contribuent à réduire l'empreinte écologique de la HES-SO (STRATÉGIE DE DURABILITÉ DE LA HES-SO 2021 - 2024, NON PUBLIÉ) ;
- Favoriser l'égalité des chances et l'équité.

La formation en Physiothérapie

4.1. La vision de la formation

Le Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie offre une formation généraliste de trois ans comportant 180 ECTS. Il donne accès à tous les secteurs de la profession et conduit les diplômé·es à l'exercice professionnel de façon autonome grâce à l'utilisation notamment de modalités pédagogiques originales et adaptées. Il leur permet d'assurer leur responsabilité professionnelle en tant que physiothérapeute, la prise en charge de patient·es/client·es divers·es présentant des besoins différents selon le contexte et l'environnement. La formation permet de définir une démarche professionnelle consensuelle avec et pour les patient·es/client·es, de définir les interventions les plus efficaces et efficientes et les évaluer au moyen de standards de qualité ainsi que de s'intégrer dans une équipe interprofessionnelle. Il prépare les diplômé·es à développer leurs savoirs au fil de leur carrière et à les transférer d'un secteur à l'autre pour augmenter quantitativement et qualitativement leurs compétences professionnelles et interprofessionnelles, ainsi qu'à contribuer au développement de leur discipline et des connaissances dans le domaine de la santé.

Le contenu du programme d'études couvre notamment les domaines suivants du champ professionnel de la physiothérapie : la prévention et la promotion de la santé, les soins aigus et subaigus, la réadaptation, la prise en charge de longue durée ou de personnes atteintes de maladies chroniques, la prise en charge de personnes en situation palliative, de personnes à toutes les périodes de la vie, la prise en charge en institution et en cabinet privé. Dès la 1^{ère} année, la formation pratique joue un rôle d'immersion en contextes réels et permet le développement de nombreuses compétences dans les différents rôles du référentiel national.

Les enseignements reposent sur des données probantes issues de la recherche avec une mise à jour continue de la matière enseignée. La formation aspire à évoluer constamment, à être variée quant aux modalités pédagogiques employées, rythmées, innovantes et à répondre aux attentes actuelles et futures de l'exercice de la profession de physiothérapeute (WORLD

PHYSIOTHERAPY, 2021). Parmi les modalités pédagogiques, la simulation à l'école prépare au mieux les futur·es diplômé·es à la réalité des institutions socio-sanitaires, cabinets privés, associations ou centres de formation sportifs. La formation se veut inclusive et permet à des personnes à besoins particuliers de bénéficier des adaptations nécessaires à la flexibilisation de leur parcours d'études.

4.2 Les formes et les voies d'études

Formation à plein temps (PT)

Le Bachelor en Physiothérapie se déroule à plein temps.

Formation à temps partiel (TP)

Si les besoins sont avérés, les places en formation disponibles et les ressources suffisantes, la filière Physiothérapie peut développer un programme à temps partiel qui satisfait ce PEC.

Voie bilingue

La formation à HES-SO Valais-Wallis – Haute Ecole de Santé (Loèche-les-Bains) est bilingue français-allemand.

Flexibilité

Quelles que soient les formes d'études déployées, les programmes en physiothérapie des hautes écoles incluent de la flexibilité facilitant d'une part l'accès à la formation à des personnes avec des parcours préalables particuliers, et permettant d'autre part une certaine individualisation des parcours d'études aux personnes dans des situations de santé, familiales ou sociales particulières ou encore aux personnes pratiquant des sports à un haut niveau. Les aménagements permettent d'ajuster au mieux les enseignements et les examens en tenant compte des exigences académiques.

4.3 L'organisation des études

Les programmes de formation sont constitués de modules qui sont des unités cohérentes et évolutives de formation et d'évaluation. Chaque module permet l'obtention d'un certain nombre de crédits ECTS qui expriment le volume d'heures de travail engagées dans le module.

Un crédit ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant·e (GUIDE D'UTILISATION ECTS 2015) intégrant, dans les temps de formation académique, les heures de cours, séminaires et travaux encadrés, les heures de travail personnel encadré par les enseignant·es, et au minimum 30% de temps de travail personnel individuel, initié par l'étudiant·e (GLOSSAIRE HES-SO, 2017, NON PUBLIÉ). L'ensemble des crédits ECTS est acquis une fois remplies les conditions de réussite définies.

Chaque module fait l'objet d'un descriptif ajusté annuellement et accessible sur le site web de l'école. Les descriptifs comprennent la liste des compétences par rôles du PEC de la filière qui sont visées par le module (COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ, 2021). Ils satisfont le canevas standard de la HES-SO, en particulier sur les conditions de réussite, d'échec, de remédiation et de répétition du module.

4.4 La planification des études

La rentrée académique a lieu à la semaine 38 du semestre d'automne et à la semaine 8 du semestre de printemps. En raison de

l'importance de la formation pratique, la formation s'étend en partie sur les inter-semestres.

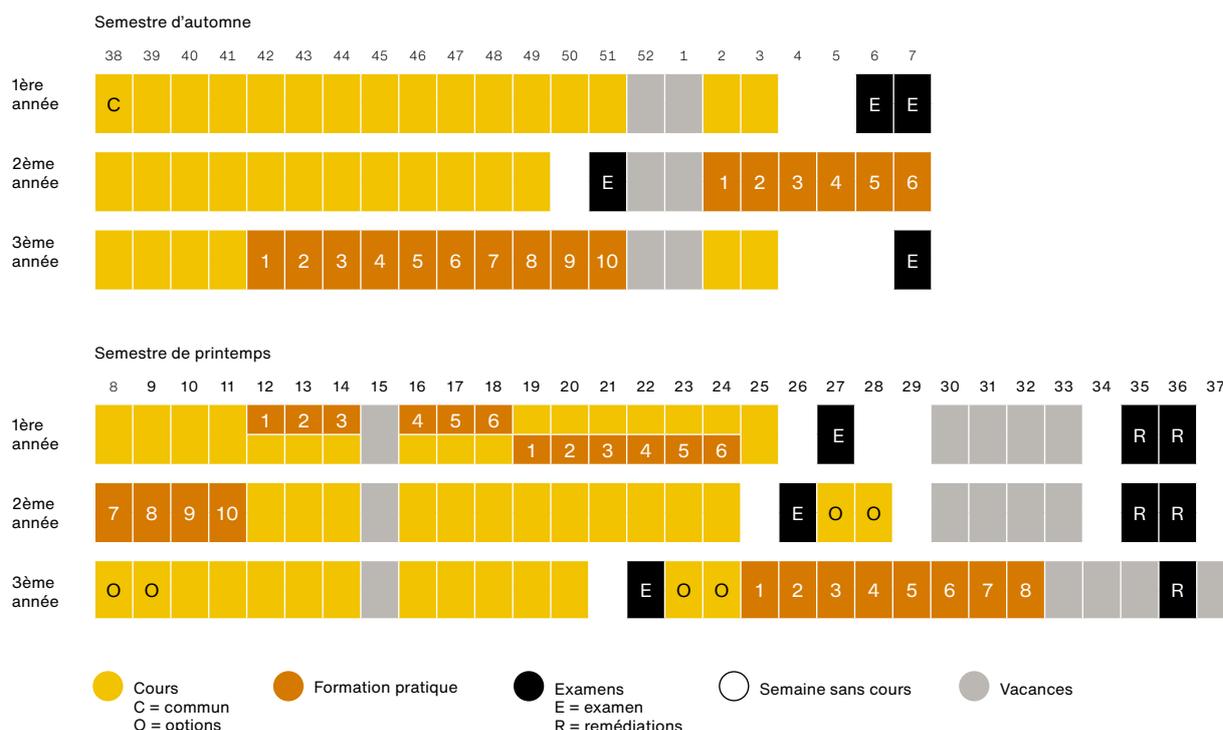
La formation comprend 135 ECTS à l'école et 45 ECTS de formation pratique et respecte les 40 ECTS minimaux de formation pratique exigés par l'Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur du 13 décembre 2019 concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan.

Pour chaque année de formation, des objectifs généraux sont définis afin d'orienter la construction des modules et permettre l'harmonisation des programmes. La progression dans les années de formation permet une intégration progressive des rôles, dans les différents champs d'intervention de la physiothérapie et dans différents contextes de pratiques.

La 1^{ère} année Bachelor comprend l'acquisition des fondements nécessaires à la pratique de la physiothérapie et à l'évaluation des situations.

La 2^{ème} année Bachelor est notamment centrée sur l'intervention dans des situations de la pratique de la physiothérapie.

Figure 3 - Calendrier des études en Physiothérapie



La 3^{ème} année Bachelor vise, dans des situations complexes, l'intégration des différents rôles dans la pratique.

4.5 **Le système de qualification**

Chaque module fait l'objet d'une évaluation. L'échelle de notation utilisée dans la formation reflète le niveau de prestation de l'étudiant·e conformément au Règlement sur la formation de base (BACHELOR ET MASTER) en HES-SO, art. 27, al.2, let. a.

L'étudiant·e obtient son diplôme Bachelor lorsque 180 crédits ECTS sont validés.

4.6 **Les effets du titre Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie**

En Suisse, le Bachelor of Science en Physiothérapie ou titre jugé équivalent est nécessaire à l'accès à la pratique professionnelle. Un·e physiothérapeute diplômé·e est apte à travailler à charge des assurances sociales à titre dépendant ou, après deux ans de pratique, à titre indépendant, lorsque l'intervention est prescrite. En l'absence de prescription, les interventions peuvent être prises en charge par les assurances complémentaires. Les titulaires de ce diplôme sont inscrit·es dans le Registre national des professions de la santé (NAREG, www.nareg.ch)

Le Bachelor en Physiothérapie permet entre autres l'accès aux masters :

- Master of Science HES-SO/UNIL en Sciences de la santé (MScSa), orientation Physiothérapie ;
- Master of Science en Physiothérapie dispensé à la *Berner Fachhochschule* (BFH), ainsi qu'à la *Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften* (ZHAW) ;
- Master of Science en Psychomotricité de la HES-SO.

Une passerelle physiothérapie-ostéopathie à la Haute école de santé Fribourg - HEdS-FR, permet à toute personne détentrice d'un Bachelor of Science HES Suisse en Physiothérapie d'intégrer la formation Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie. L'accès à la passerelle physiothérapie-ostéopathie est soumis à un examen de régulation. Une fois admis·e l'étudiant·e suivra un parcours raccourci en validant un certain nombre de crédits ECTS.

Le référentiel de compétences pour la formation

Les professions non médicales de la santé ont depuis une cinquantaine d'années été l'objet de réglementation et de contrôle par les pouvoirs publics, en particulier délégués à la Croix-Rouge suisse (CRS). La loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) du 30 septembre 2016 renforce ces fondements normatifs s'agissant de l'enregistrement des titres, des autorisations de pratiquer et de l'accréditation des filières. Elle énonce notamment les compétences générales (LPSAN, ART. 3) ainsi que sociales et personnelles (LPSAN, ART. 4) auxquelles les personnes ayant terminé les cycles Bachelor en Ergothérapie, en Nutrition et diététique, en Physiothérapie, de Sage-femme et en Soins infirmiers doivent satisfaire. Les personnes titulaires d'un Master en Ostéopathie sont également concernées. La loi n'inclut en revanche pas le Bachelor en Technique en radiologie médicale, cependant cette filière HES-SO s'y soumet par extension. Les compétences spécifiques des filières considérées dans la LPSan sont réglées par l'Ordonnance du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (OCPSan).

5.1 Une approche par compétences

Une compétence selon Tardif (2006, P. 22) est un savoir agir complexe en situation professionnelle fondé sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'un ensemble de ressources internes (savoir, savoir-faire, savoir-être) et externes (réseaux, documents, etc.), à l'intérieur d'une famille de situations (GLOSSAIRE HES-SO, 2017, NON PUBLIÉ). Dans un processus de formation elle correspond à « la capacité avérée d'utiliser les connaissances, les aptitudes et les capacités personnelles, sociales et/ou méthodologiques dans des situations de travail [formation pratique] ou d'étude » (GUIDE ECTS 2015, P. 22).

La compétence ainsi définie nécessite une déclinaison des niveaux de développement et des apprentissages visés dans les modules spécifiques des divers programmes. Cette approche assure la cohérence de la formation parce qu'elle oblige, en élaborant des contenus de formation, à les articuler entre eux pour permettre le développement de la compétence. Durant la formation, les résultats d'apprentissage

expriment le niveau de compétence atteint par l'étudiant-e et vérifié par une évaluation (GUIDE ECTS 2015). Dans les formations Bachelor of Science HES-SO à visée professionnalisante, l'approche par compétences consolide les dimensions d'autonomie et de responsabilité, de réflexivité et d'engagement propres au tertiaire A.

5.2 Les compétences générales (LPSAN, ART. 3)

Selon la LPSan, au terme de leur formation, les personnes doivent posséder en particulier les connaissances, les aptitudes et les capacités suivantes :

- A. être capables, sous leur propre responsabilité professionnelle et dans le respect des bonnes pratiques de la profession, de fournir des services de qualité dans le domaine de la santé ;

- B. être capables d'appliquer de nouvelles connaissances scientifiques dans l'exercice de leur profession, de mener une réflexion permanente sur leurs aptitudes et leurs capacités et de les mettre à jour tout au long de leur vie ;

- C. être capables de déterminer si les prestations qu'elles fournissent sont efficaces, adéquates et économiques et savoir se comporter en conséquence ;

- D. connaître les facteurs qui contribuent au maintien et à la promotion de la santé des individus et de groupes de population et être capables de lancer des mesures qui permettent d'améliorer leur qualité de vie ;

- E. disposer des connaissances nécessaires pour prendre des mesures préventives, des mesures diagnostiques, des mesures thérapeutiques, des mesures de réadaptation et des mesures palliatives ;

- F. connaître les processus de réflexion, de décision et d'action dans le domaine de la santé, tenir compte de l'interaction entre les différentes professions de la santé et d'autres acteurs impliqués dans le système de soins et accorder leurs propres mesures de manière optimale à ces paramètres ;

- G. connaître les bases légales régissant le système suisse de sécurité sociale et de santé publique et savoir les appliquer dans leur activité professionnelle ;

- H. savoir présenter et documenter leurs actes de manière claire et pertinente ;

- I. être familiarisées avec les méthodes de la recherche dans le domaine de la santé et avec la pratique fondée sur des preuves scientifiques et être capables de participer à des projets de recherche ;

- J. savoir exploiter le potentiel des outils de travail numériques dans le domaine de la santé.

5.3 **Les compétences sociales et personnelles** (LPSan, art. 4)

Selon la LPSan, au terme de leur formation, les personnes doivent être capables d'exercer en particulier les compétences suivantes dans leur profession :

- A. assumer leurs responsabilités envers l'individu, la société et l'environnement et observer à cet égard les principes éthiques reconnus ;

- B. reconnaître leurs propres forces et faiblesses et respecter les limites de leur activité ;

- C. respecter le droit à l'autodétermination des patient·es ou des client·es, et

- D. nouer une relation professionnelle adaptée aux circonstances avec les patient·es ou les client·es et leurs proches.

5.4 **Les compétences professionnelles spécifiques** (OCPSan, art. 3)

Selon, l'OCPSan, les personnes ayant terminé le cycle Bachelor en Physiothérapie doivent être capables :

- A. d'assumer la responsabilité professionnelle du processus physiothérapeutique auprès des patient·es ou des client·es de tous âges et de coordonner les soins de physiothérapie ;

- B. au moyen d'une consultation orale et de tests, de mener des analyses portant sur les fonctions, les mouvements et la douleur et, sur cette base, de poser un diagnostic et un pronostic physiothérapeutiques ;

- C. de fixer des objectifs de physiothérapie en accord avec les patient·es ou les client·es en tenant compte de leurs ressources ;

- D. d'effectuer les interventions physiothérapeutiques en utilisant des techniques manuelles, des techniques de facilitation des mouvements et des méthodes d'entraînement thérapeutiques ;

- E. de soutenir les personnes ayant une déficience fonctionnelle aiguë ou chronique dans l'adaptation de leur comportement moteur, le cas échéant, en recourant aux nouvelles technologies ;

- F. d'effectuer les interventions physiothérapeutiques en se fondant sur les connaissances scientifiques actuelles et de vérifier leur efficacité au moyen de standards de qualité ;

- G. de renforcer l'efficacité de l'intervention physiothérapeutique en utilisant une communication verbale, non verbale et tactile et en conseillant les patient·es ou les client·es ;

- H. d'identifier les besoins de recherche dans le domaine de la physiothérapie, de participer à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, de contribuer à une transposition efficace des connaissances dans la pratique professionnelle ;

- I. de transmettre de manière adéquate les connaissances pertinentes en physiothérapie ainsi que les résultats et leur interprétation aux patient·es ou aux client·es, ainsi qu'à leurs pairs et aux membres d'autres groupes professionnels, et de faire valoir la perspective de la physiothérapie au sein d'équipes interprofessionnelles.
-

5.5 Les compétences par rôles

Les compétences professionnelles finales des professions de la santé du tertiaire A ont été définies et harmonisées au niveau national selon sept rôles professionnels empruntés au référentiel de compétences des médecins du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CanMEDS) (FRANK, J. R., SNELL, L., & SHERBINO, J., 2015). Ces compétences professionnelles par rôles ont été actualisées par les écoles en collaboration avec les associations professionnelles et validées par la Conférence Spécialisée Santé (CSS) en 2020 (COMPÉTENCES RELATIVES AUX PROFESSIONS DE LA SANTÉ, 2021). Elles affinent les compétences de la LPSan et de l'OCPSan.

Rôle d'expert·e

- Ab1** Elles³ démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
-
- Ab2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
-

- Ab3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
-

- Ab4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
-

- Ab5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficaces en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patient·es/client·es dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
-

- Ab6** Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.
-

- Ab7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions à l'aide d'instruments validés.
-

- Ab8** Elles reconnaissent les opportunités et les limites des technologies et les intègrent adéquatement dans leurs activités professionnelles.
-

3 Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières Bachelor.

Rôle de communicateur·trice

Bb1 Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patient·es/client·es et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.

Bb2 Elles formulent des objectifs physiothérapeutiques conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.

Bb3 Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concerné·es comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutiques et les résultats de l'intervention.

Bb4 Elles gèrent les conflits de manière à trouver des solutions et organisent le soutien approprié. Elles maîtrisent les technologies de l'information et de la communication et les utilisent efficacement.

Rôle de collaborateur·trice

Cb1 Elles travaillent en partenariat en respectant les autres professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que leurs différents champs professionnels en recherchant des solutions dans le but de parvenir à une coordination optimale des soins pour la personne.

Cb2 Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

Rôle de leader

Db1 Elles exercent et prennent des responsabilités dans les processus d'intervention physiothérapeutiques et garantissent la transmission des informations entre les différents prestataires de soins.

Db2 Elles appliquent de manière efficiente les ressources disponibles dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé en lien avec le mouvement.

Db3 Elles gèrent le temps à disposition de manière efficiente et trouvent un équilibre entre les demandes des patient·es/client·es, les besoins organisationnels et leurs ressources personnelles.

Rôle de promoteur·trice de la santé

- Eb1** Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques.
-
- Eb2** Elles déterminent l'état actuel de la littératie en santé de leur interlocuteur et adaptent leurs interventions physiothérapeutiques en tenant compte des diversités culturelles et de la capacité de compréhension de la langue.
-
- Eb3** Elles appliquent les compétences de consultation et d'autonomisation (*Empowerment*) pour modifier à court et à long terme le comportement de différents individus et groupes d'individus en matière de mouvement et d'activité.
-
- Eb4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.
-
- Eb5** Elles respectent les conditions légales, politiques et économiques de l'exercice de la physiothérapie. Elles s'engagent à une utilisation consciencieuse des ressources écologiques, financières et personnelles.
-
- Eb6** Elles tiennent compte des directives professionnelles et éthiques de la WCPT (WORLD CONFEDERATION FOR PHYSICAL THERAPY).
-

Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice

- Fb1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patient·es/client·es à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.
-
- Fb2** Elles appliquent des stratégies pédagogiques (éducation thérapeutique et à la santé) pour favoriser l'apprentissage des patient·es/client·es.
-

Rôle de professionnel·le

- Gb1** Elles contribuent à une utilisation optimale des ressources de la physiothérapie dans le système de santé ainsi qu'au développement spécifique de la profession.
-
- Gb2** Elles agissent de façon économique et entrepreneuriale dans la physiothérapie et dans le système de santé. Elles tiennent compte, mettent sur pied et utilisent de nouvelles ressources pour des processus innovants et sont conscientes des opportunités et des risques encourus.
-
- Gb3** Elles défendent la profession de la physiothérapie et soutiennent activement le développement et le positionnement de la physiothérapie dans le système de santé.
-

Les axes de formation

La formation Bachelor of Science en Physiothérapie est construite autour de 5 axes d'enseignement, lesquels sont décrits comme des énoncés qui catégorisent des contenus ou mettent en évidence un élément central et autour duquel les modules sont organisés. L'ensemble des axes définis assure que sa déclinaison en programme soit en cohérence avec le PEC et que les programmes permettent aux étudiant·es d'atteindre les compétences professionnelles attendues en fin de formation.

Les cinq axes représentent une carte d'identité de la formation :

1. **Praticien·ne réflexif·ive**
2. **Interventions physiothérapeutiques**
3. **Mouvement, activité physique, sport et santé**
4. **Développement professionnel et leadership**
5. **Spécificités de l'individu et dimensions psycho-sociales et environnementales**

6.1 Praticien·ne réflexif·ive

Cet axe est orienté sur la réflexivité du ou de la physiothérapeute sur sa pratique clinique avec un regard sur l'évaluation de celle-ci, en y intégrant les fondements d'une pratique probante.

Compétences par rôles

Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Ab7, Bb2, Bb3, Bb4, Cb2, Db1

Objectifs

- Reconnaître ses limites et responsabilités professionnelles ;
- Exercer et prendre des responsabilités dans les processus d'intervention physiothérapeutiques et garantir la transmission des informations entre les différents prestataires de soins ;
- Analyser les facteurs qui influencent la santé du ou de la client·e/patient·e dans la perspective de l'intervention ;
- Mettre constamment à jour ses connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intégrer dans la pratique professionnelle ;
- Intégrer des connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes.

Contenus

- Construction du raisonnement clinique ;
- Confrontation à la littérature scientifique et à l'expérience clinique ;
- Analyse de la pratique ;
- Pratique probante, transfert de connaissances, pensée critique ;
- Leadership, intelligence émotionnelle ;
- Organisation du travail ;
- Interprofessionnalité ;
- Déterminants de la santé, modèle biopsychosocial, promotion de la santé ;
- Auto-évaluation, profils d'apprentissage ;
- Démarche qualité.

6.2 Interventions physiothérapeutiques

Cet axe est orienté principalement sur les interventions dans tous les domaines de la physiothérapie : thérapie, rééducation, réadaptation, soins aigus, subaigus, chroniques et palliatifs.

Compétences par rôles

Ab1, Ab4, Ab5, Ab7, Bb1, Bb3, Db1, Eb1, Eb2

Objectifs

- Analyser les fonctions, les mouvements et la douleur et établir le diagnostic physiothérapeutique ;
- Concevoir les interventions, les adapter au contexte et aux attentes du ou de la client·e/ patient·e et en vérifier l'efficacité ;
- Formuler des objectifs physiothérapeutiques ;
- Identifier les différents types d'interactions professionnelles avec les patient·es/client·s ;
- Déterminer le niveau de littératie en santé de l'interlocuteur et adapter les interventions physiothérapeutiques en tenant compte des diversités culturelles et de la capacité de compréhension de la langue ;
- Comprendre l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence et récupération et la prévention, ainsi que les intégrer dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques ;
- Concevoir les interventions physiothérapeutiques dans les domaines neurologique, musculosquelettique, métabolique, cardiovasculaire et respiratoire.

Contenus

- Anatomie, physiologie, neurophysiologie, biomécanique, pathologie, orthopédie, rhumatologie, neurologie, cardiologie et angiologie, pneumologie, oncologie, pédiatrie, gérontologie, gériatrie et psychogériatrie, psychosomatique ;
- Développement biologique, psychoaffectif et psychomoteur de l'individu à tous les âges de la vie ;
- Interventions physiothérapeutiques dans les domaines neurologique, musculosquelettique, métabolique, cardiovasculaire et respiratoire ;
- Raisonnement clinique ;
- Pratique probante ;
- Posture du thérapeute ;
- Patient partenaire ;
- Interprofessionnalité ;
- Communication ;
- Dossier du patient, dossier informatisé et cybersécurité ;
- Documentation juridique et légale ;
- Littératie en santé, culture et diversité, parcours de vie ;
- Déterminants de la santé et maladie, modèle biopsychosocial, aspects environnementaux.

6.3 **Mouvement, activité physique, sport et santé**

Cet axe est orienté sur le mouvement (actif et passif), l'activité physique adaptée aux capacités de la personne et de son contexte, le sport, la promotion, la prévention (primaire, secondaire, tertiaire) ainsi que l'éducation thérapeutique et à la santé.

Compétences par rôles

Ab4, Ab6, Db2, Eb3, Eb4, Fb2

Objectifs

- Développer des capacités d'observation ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors des interventions physiothérapeutiques ;
- Déterminer et mettre en œuvre des activités physiques adaptées à la situation d'un individu ou d'un groupe de patient·es/client·es ;
- Accompagner, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques ;
- Identifier les institutions concernées par la prévention et la promotion de la santé et leur rôle ;
- Participer à l'amélioration de la qualité ;
- Appliquer les compétences de consultation et d'autonomisation (empowerment) pour modifier à court et à long terme le comportement de différents individus et groupes d'individus en matière de mouvement et d'activité physique ;
- Utiliser des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.

Contenus

- Capacités d'observation, de perception tactile-kinesthésique et à faciliter le mouvement ;
- Aptitudes manuelles (palpation, massage, thérapie manuelle, techniques respiratoires et vasculaires...);
- Choix d'exercices adaptés ;
- Planification des exercices ;
- Programme à domicile ;
- Adaptations aux populations aigue/chronique, au contexte et aux âges de la vie ;
- Démarche qualité et normes de qualité en physiothérapie ;
- Patient partenaire, motivation intrinsèque et extrinsèque ;
- Résistance aux changements ;
- Santé publique ;
- Programmes locaux, nationaux de promotion et prévention de la santé ;
- Enjeux de la prévention et de la promotion de la santé ;
- Outils de la promotion de la santé ;
- Rôles du physiothérapeute dans la prévention et promotion de la santé ;
- Prévention primaire, secondaire et tertiaire.

6.4 Développement professionnel et leadership

Cet axe est orienté vers le développement et l'apprentissage tout au long de la vie du et de la physiothérapeute, les technologies en lien avec l'exercice professionnel, la santé digitale et la durabilité.

Compétences par rôles

Ab2, Ab8, Bb4, Cb2, Db1, Db3, Eb5, Eb6, Fb1, Gb1, Gb2, Gb3

Objectifs

- Reconnaître ses limites et responsabilités professionnelles ;
- Définir et analyser le mode de collaboration avec les autres professionnels du domaine de la santé, du social et de l'ingénierie ;
- Reconnaître les opportunités et les limites des technologies et les intégrer dans les activités professionnelles ;
- Gérer le temps à disposition de manière efficiente et trouver un équilibre entre les demandes des patient-es/client-es, les besoins organisationnels et ses ressources personnelles ;
- Identifier ses besoins d'apprentissage et mettre en place des stratégies d'amélioration des compétences ;
- Contribuer à une utilisation optimale des ressources de la physiothérapie dans le système de santé ainsi qu'au développement spécifique de la profession ;
- Intégrer la durabilité et l'environnement dans les prises de décision en physiothérapie ;
- Défendre la profession de la physiothérapie et soutenir activement le développement et le positionnement de la physiothérapie dans le système de santé.

Contenus

- Machines et outils utilisés dans les domaines de la physiothérapie ;
- Outils connectés et applications santé ;
- Dossier informatisé du patient ;
- Vidéo-consultation, plateformes de communication électronique, télé-réhabilitation ;
- Modèles de décision automatique ;
- Propriétés de l'intelligence artificielle ;
- Enjeux légaux, éthiques, philosophiques et économiques (coût-efficacité) des technologies ;
- Enjeux liés à la durabilité et l'équité ;
- Confidentialité, sécurité et stockage des données ;
- Validité, fiabilité et sécurité des moyens technologiques utilisés ;
- Regard critique sur les moyens techniques et les technologies à disposition ;
- Protection des données (dossier patient-e, mails...);
- Leadership ;
- Visibilité politique ;
- Auto-évaluation ;
- Plan de carrière ;
- Formation continue et post-grade ;
- Responsabilité professionnelle, individuelle et collective ;
- Délégation hors compétence ;
- Développement de la profession via des actions de promotion de la santé/actions au niveau communautaire/place de la physiothérapie dans le système de soin ;
- Liens entre santé et environnement appliqués à la physiothérapie.

6.5 Spécificités de l'individu et dimensions psycho-sociales et environnementales

Cet axe concerne la communication et la relation à adapter aux spécificités de l'individu en tenant compte de son environnement psycho-social, culturel, spirituel et géographique (de sa communauté ou groupe d'individus).

Compétences par rôles

Ab1, Ab3, Ab5, Ab6, Bb1, Bb2, Bb3, Bb4, Cb1, Cb2, Db1, Db3, Eb1, Eb2, Eb3, Fb1, Fb2

Objectifs

- Adapter les interventions au contexte et aux attentes du ou de la client·e/patient·e ;
- Soutenir les patient·es/client·es dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources ;
- Construire et maintenir une relation thérapeutique avec les patient·es/client·es ;
- Identifier les différents types d'interactions professionnelles avec les patient·es/client·es ;
- Identifier et recourir à différentes techniques de communication ;
- Reconnaître et prendre en considération les caractéristiques des acteur·trices en présence ;
- Négocier avec le ou la client·e/patient·e les objectifs physiothérapeutiques, les moyens de traitement et arriver à un consensus ;
- Utiliser les modalités de transmission de l'information appropriées à la situation ;
- Respecter les caractéristiques et les règles de transmission de l'information professionnelle en fonction des destinataires ;
- Définir et analyser le mode de collaboration avec les autres professionnel·les du domaine de la santé et du social ;
- Identifier et respecter les rôles, les responsabilités de chacun·e ;
- Garantir la transmission des informations entre les différents prestataires de soins ;
- Acquérir les concepts de la santé au travail ;
- Encourager les patient·es/client·es à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité ;
- Appliquer des stratégies pédagogiques (éducation thérapeutique et à la santé) pour favoriser l'apprentissage des patient·es/client·es.

Contenus

- Systèmes de représentations, représentations (personne et thérapeute), préférences et valeurs ;
- Posture du ou de la thérapeute ;
- Genre, catégorie sociale, interculturalité ;
- Education thérapeutique et à la santé ;
- Dossier patient et communication ;
- Communication verbale et non-verbale ;
- Modalités de transmissions écrites et orales ;
- Conscience de soi, intelligence émotionnelle ;
- Santé au travail, maladies professionnelles ;
- Déterminants de la santé et maladie ;
- Profil d'apprentissage ;
- Patient partenaire.

La mobilité

7.1 La mobilité internationale

La HES-SO favorise la mobilité des étudiant·es durant les cursus de formation par un soutien administratif et financier. Ainsi les étudiant·es de la filière Physiothérapie peuvent, pour une période de formation pratique de 9 semaines au minimum ou pour un ou deux semestres de cours, suivre leur formation à l'étranger dans le cadre du *swiss european mobility program* (SEMP). Les échanges sont également possibles dans le cadre d'accords extra européens conclus avec des établissements de formation ou de stage. La filière accueille également des étudiant·es de ses écoles partenaires ce qui permet aux étudiant·es resté·es en Suisse de bénéficier de contacts favorisant une compréhension internationale de la formation et de l'exercice de leur profession. Les ECTS acquis à l'étranger ou leurs équivalents viennent remplacer des modules ou des unités de cours du programme suisse d'origine et sont entièrement reconnus. Les suppléments au diplôme contiennent les informations liées à la mobilité.

7.2 La mobilité nationale

La filière Physiothérapie offre aux étudiant·es des possibilités de mobilité durant la deuxième et troisième année de formation. L'étudiant·e peut suivre une partie de sa formation en physiothérapie dans une autre haute école suisse (alémanique ou tessinoise) ou une autre filière (modules connexes dans le cadre de l'offre optionnelle par exemple). L'étudiant·e peut également réaliser une période de formation pratique dans une autre région linguistique.

7.3 La mobilité interne HES-SO

La filière Physiothérapie, présente dans plusieurs écoles, soutient le déplacement de ses étudiant·es d'une école à l'autre de la HES-SO. Par son offre de modules à option et de différentes activités communes aux trois sites, la filière permet aux étudiant·es des trois hautes écoles de se rencontrer dans un cadre de formation commun. La mobilité interne favorise la rencontre et le travail commun des membres du corps professoral des trois hautes écoles pour l'élaboration, l'organisation, la dispense et l'évaluation d'une offre de formation coordonnée utilisant l'expertise et les compétences disponibles dans l'ensemble de la filière romande.

La qualité

Les filières Bachelor of Science HES-SO sont intégrées dans le système qualité HES-SO. L'assurance qualité fait entrer chaque filière dans une démarche visant à l'amélioration constante des formations. Les évaluations aussi bien internes (audits) qu'externes (accréditations) garantissent que l'adaptation des formations a lieu de manière que celles-ci soient en phase avec le contexte de pratique et permettent aux diplômé·es de fournir les services attendus.

8.1 La veille métier

La filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie collabore notamment avec la Conférence professionnelle Suisse, Physioswiss et ses déclinaisons cantonales, l'Association Suisse des Physiothérapeutes Indépendants (ASPI) pour assurer le développement de la profession aux niveaux local et national. Elle participe ainsi aux débats sur des sujets d'actualité de la profession, ainsi que sur des informations concernant la politique professionnelle.

Au niveau international, la filière est associée au réseau européen de *World Physiotherapy* (WORLD PHYSIOTHERAPY EUROPEAN REGION).

La filière échange avec les institutions partenaires qui accueillent des étudiant·es, notamment lors de journées avec les praticien·nes formateurs·trices. Cette collaboration permet de faire émerger les problématiques de terrain et de répondre aux besoins des institutions et à ceux de la population. Le suivi des étudiant·es en formation pratique ou en Travail de Bachelor sont aussi l'occasion de saisir les problématiques et les enjeux de l'exercice professionnel.

Le corps professoral suit des cours de formation continue afin de rester en contact avec les évolutions de l'exercice du métier et de pouvoir les implémenter, si besoin, dans le programme. Il contribue aussi à la mise en place et la réalisation de la formation continue destinée aux praticiens et praticiennes leur permettant de se mettre à jour sur les évolutions scientifiques ou théorique de la profession.

La veille métier est renforcée par l'engagement dans les hautes écoles de personnes qui travaillent à temps partiel à l'école et exercent en parallèle la profession.

L'engagement personnel de nombreuses et nombreux enseignant·es de la filière dans les associations professionnelles Physioswiss et l'ASPI ou dans des organismes paraprofessionnels confère également une connaissance des milieux ou des usagères et usagers du système de santé.

8.2 La veille scientifique

Au sein de la filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie, la veille scientifique s'opère à travers la collecte et l'analyse de productions scientifiques provenant d'articles, congrès, rapports, etc., ainsi que de recommandations d'associations professionnelles ou scientifiques internationales, nationales et des instances fédérales.

La veille scientifique est assurée par la participation du personnel d'enseignement et de recherche de la filière à des commissions scientifiques et professionnelles. Les activités de recherche, de diffusion par des publications ou des conférences, par l'organisation de congrès, impulsent une dynamique scientifique favorisant la réflexion des équipes et la mise à jour des enseignements.

8.3 La veille programme

La veille programme dans la filière Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie s'effectue à la lumière des innovations pédagogiques et technologiques ainsi que de la veille métier et scientifique.

La filière réunit l'ensemble de son corps professoral au minimum une fois par année lors de séminaires de filière afin de questionner la pertinence du cursus à la fois sur son contenu et sur ses modalités pédagogiques.

L'amélioration continue du programme est également réalisée par le dispositif institutionnel d'évaluation de l'enseignement

par les étudiant·es (EEE). Cette évaluation se réalise de manière anonyme à chaque fin de semestre, par questionnaire électronique. Les périodes de formation pratique sont également évaluées, permettant une adaptation constante du dispositif d'accompagnement mis en place par les écoles. Les responsables de modules et les responsables de la filière ont accès aux résultats des EEE. Les résultats sont partagés avec les enseignant·es dont les cours sont évalués afin d'améliorer leurs cours et leur permettre toutes les adaptations nécessaires pour le curriculum. Un soutien pédagogique est offert par la HES-SO à l'ensemble des enseignant·es.

Au niveau international, la filière est associée au réseau européen de physiothérapie dans l'enseignement supérieur (ENPHE - EUROPEAN NETWORK OF PHYSIOTHERAPY IN HIGHER EDUCATION) ce qui permet de se tenir à jour sur les évolutions des programmes de formation et le cas échéant de conclure des collaborations favorables à l'élargissement des discussions portant sur les programmes.

Références

- Académie Suisse des Sciences Médicales (2020). Charte 2.0. La collaboration interprofessionnelle dans le système de santé.
- Cadre national de qualification pour le domaine des hautes écoles suisses [nqf.ch-HS] du 20 septembre 2011. www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/cadre-de-qualifications
- Comité stratégique HES-SO. *Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale [HES-SO] du 26 mai 2011*. www.hes-so.ch/fr/sommes-nous-26.html
- Commission européenne. (2019). *Key competences for lifelong learning*. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/297a33c8-a1f3-11e9-9d01-01aa75ed71a1>
- Commission européenne. (2017). Guide d'utilisation ECTS 2015. (2017). <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/da7467e6-8450-11e5-b8b7-01aa75ed71a1>
- eHealth Suisse (2021, mars). *Guide à l'intention des responsables de la formation, Cybersanté : thématiques clés pour les professionnels de la santé* (3e éd.). www.e-health-suisse.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/F/Guide_cybersante_formation_FR_web.pdf
- Frank, J. R., Snell, L., & Sherbino, J. (2015). Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins. <https://canmeds.royalcollege.ca/en/framework>
- Golay, A., & Giordan, A. (2015). Guide d'éducation thérapeutique du patient : L'école de Genève. Editions Maloine.
- Higgs, J., Jensen, G. M., Loftus, S., & Christensen, N. (2019). *Clinical reasoning in the health professions*. Elsevier.
- Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (= LEHE ; RS 414.20 ; état le 1^{er} janvier 2020). www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr
- Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020). www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr
- Olry, P. (2015). Le soin kinésithérapeutique : une coproduction entre geste et parole. In C. Tourette-Turgis & J. Thievenaz. *Penser l'expérience du soin et de la maladie : Une approche par l'activité* (pp. 55-93). De Boeck.
- Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; le 1^{er} février 2020). www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/17/fr
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2001). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. OMS.
- Politique de la santé : stratégie du Conseil fédéral 2020-2030. Office fédéral de la santé [OFSP] www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html
- Règlement du 2 juin 2020 sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO. www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/reglements/juridique/reglements-de-filieres-bachelor
- Report of the World Commission on Environment and Development: Our common future*. (1987). Rapport officiel de l'Organisation des Nations Unies. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf>
- World Health Organization (WHO). (2010). *Framework for action on interprofessional education and collaborative practice* (No. WHO/HRH/HPN/10.3). WHO. www.who.int/publications/i/item/framework-for-action-on-interprofessional-education-collaborative-practice
- World Physiotherapy (2019). *Policy statement: Description of physical therapy*. <https://world.physio/policy/ps-descriptionPT>
- World Physiotherapy (2021). *Physiotherapist education framework*. <https://world.physio/sites/default/files/2021-07/Physiotherapist-education-framework-FINAL.pdf>



**HE
TSL**

ELG+
La Source.
Institut et Haute
Ecole de la Santé

haute école **arc** santé
neuchâtel berne jura délemont neuchâtel

 **Heds FR**
Haute école de santé Fribourg
Hochschule für Gesundheit Freiburg

h e d s

Haute école de santé
Genève

Hes·so  **VALAIS
WALLIS**


Hes·so

hes-so.ch/sante

